



PROVINCE DE LIEGE – Administration communale – Chaussée F. Terwagne, 76 – 4540

SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Chaussée Freddy Terwagne, 76
4540 AMAY
celine.leclercq@amay.be
Heures d'ouvertures : 9h à 12h00
Tél: 085/830 812

Amay, le 5 novembre 2021

AVIS DE PUBLICATION

TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2022

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public qu'en date du 28 octobre 2021, le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, a reçu les délibérations du Conseil communal du 26 Octobre 2021, par lesquelles le Conseil Communal d'Amay arrête pour l'exercice 2022 :

- *Une taxe additionnelle sur le précompte immobilier,*
- *Une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.*

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

Par le Collège :

Le Directeur général,

Anne BERGHS



Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX